

Compte rendu d'activité 2008- 2012

PREVISIONNEL 2013

Le présent bulletin a pour objet de rappeler et de synthétiser les bulletins précédents sur l'activité municipalité pour les années 2008/2012 et de saisir l'opportunité de cette diffusion pour vous informer sur le prévisionnel de l'action qui sera menée en 2013.

Nous rendons compte ici du travail réalisé par la municipalité en espérant que les informations contenues dans ce bulletin vous permettront d'apprécier sa gestion dans l'intérêt de toute la communauté pianaise.

Ce document vous donnera l'occasion de mesurer combien dans une commune rurale comme la nôtre les problèmes sont complexes et notre tâche difficile.

Pour notre part nous nous sommes efforcés d'améliorer les équipements et les prestations que nous avons mis en place sans toucher à la fiscalité locale, les taux communaux des taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle) restant inférieurs à la moyenne nationale.

Le Maire et le Conseil Municipal

CONTENU

- Voirie communale
- Sécurité routière
- Bâtiments communaux
- City-stade
- Entretien des espaces publics
- Réserve foncière
- Tourisme
- Environnement
- Domaine public
- Eau/Assainissement
- Réhabilitation bâti ancien
- Ordures ménagères
- Forêt
- Cimetière communal
- Urbanisme
- Bilan financier

Voirie communale

Au-delà des opérations ponctuelles retracées dans le tableau général des réalisations 2008-2012 la municipalité a procédé pendant cette période à des travaux importants de réaménagement total de la voirie urbaine au village et au hameau de Vistale. Ainsi, l'intérieur des agglomérations a été restauré avec la mise en œuvre d'un béton désactivé dans les endroits non circulables et la pose d'enrobé pour la circulation des véhicules. Des murets en pierres sèches et des placettes ont été créés afin de maintenir le caractère paysager du village. En outre, des acquisitions foncières ont permis la création de parcs de stationnements dans les quartiers de « la Charaoula », de l'Ecole et de « la Tour ». D'autre part des travaux concernant l'élargissement des voies communales dans le quartier des « Ribbe » et celui de « la Tour » ont permis un meilleur accès aux véhicules des services de secours. Des travaux de réhabilitation de la voirie communale ont également été réalisés sur les voies communales de l'Armuraccia, de Saliccio et de Pietralada. Dans un souci de préservation de l'environnement et de rationalisation de la collecte des déchets, la municipalité a positionné, sur ces sites, des points abritant des conteneurs de tri sélectif. Ainsi, le programme de réaménagement total de la voirie urbaine du village et du hameau de Vistale est actuellement terminé. En 2012, la municipalité a engagé un programme de remise à niveau de la voie communale de Piana à Vistale en deux tranches. La première tranche a porté sur la création de deux parkings l'un au lieu-dit « Mangia-cavallu » sur les terrains acquis par la municipalité aux conjoints Massoni et Ceccaldi, l'autre à la sortie de Vistale sur l'emprise du terrain acquis par la municipalité (réserve foncière) afin de libérer la circulation en double sens des véhicules empruntant la route menant aux plages d'Arone et de Ficajola. La deuxième tranche de travaux concernera la réhabilitation totale de la route de Piana à Vistale avec la prise en compte de l'évacuation des eaux pluviales et la mise en œuvre de la chaussée en enrobé. Ces travaux seront réalisés au cours du 4^{ème} trimestre 2013.

Sécurité routière

Dans le cadre de la sécurité routière, la municipalité a procédé à la pose de ralentisseurs sur la départementale dans la traversée de l'agglomération, sur la route de Vistale ainsi que sur la route de Saliccio. Des panneaux de signalisation accompagnent ce dispositif afin de prévenir les automobilistes et de garantir une meilleure sécurité sur ces axes routiers.



Bâtiments communaux

Le parc locatif de la commune comprend désormais 10 logements occupés à l'année ainsi que 2 logements pour le personnel saisonnier. Le dossier de la rénovation de la vieille maison en pierres acquise par la commune au quartier de « la Tour » ainsi que l'aménagement d'une placette ont été réalisés récemment.

La municipalité a procédé ainsi à la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments communaux.

Une procédure de bien vacant sans maître est en cours, elle permettra la réhabilitation d'un appartement.

Ecole

Dans le cadre de la réglementation sur le radon, des travaux de ventilation des locaux ont permis la réhabilitation des caves du bâtiment communal de l'école. Cette réhabilitation a permis de mieux stocker le matériel de voirie de la commune ainsi que celui de l'Association des pompiers et de la Confrérie de St Antoine. Depuis la rentrée 2010 les enfants scolarisés dans la commune ont accès aux nouvelles technologies (tableau numérique ordinateurs).

City-stade

La grande fréquentation par les jeunes du city-stade démontre que la réalisation de cette structure sportive et ludique au cœur du village était nécessaire. En 2012 une deuxième tranche de travaux a permis l'implantation de matériel de fitness extérieur pour les adultes.

Entretien des espaces publics

Les agents communaux sont chargés de l'entretien des espaces publics qu'ils remplissent de façon très convenable avec un encadrement et un suivi permanent du Maire et des Adjointes. Grâce à des stages de formation professionnelle ils sont aujourd'hui en mesure de procéder aux travaux d'élagage précédemment effectués par une entreprise. Au surplus ils seront formés prochainement pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers (monument aux morts, jardins...) qui étaient également réalisés par une entreprise spécialisée. Cette politique de travaux en régie mise en place par la municipalité permet de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'augmenter ainsi la part d'autofinancement pour réaliser des travaux divers nécessaires à la modernisation de la commune.

Réserve foncière

La politique engagée par la municipalité depuis de nombreuses années pour des acquisitions foncières est poursuivie (réalisation de travaux de voirie, parkings, élargissement de voie, protection des vues...). Ainsi, le budget communal prévoit à chaque exercice budgétaire des crédits d'investissement permettant d'être aussitôt réactif toutes les fois que l'intérêt public le commande.

Tourisme

La Municipalité a instauré la taxe de séjour forfaitaire en 1983. En 2012 dans le cadre d'une nouvelle réglementation, les tarifs ont été revus et la période de perception a été portée à 60 jours. Sont concernés l'ensemble des structures d'hébergement (hôtels, camping,..) ainsi que les meublés de tourisme. Conformément à la loi, cette recette doit être utilisée pour des opérations liées au tourisme. Ainsi, une grande partie de celle-ci est reversée à l'Office du tourisme pour assurer son fonctionnement, l'autre partie étant consacrée à l'entretien et à la sécurité des plages.

Environnement

Les Plages

Ficajola

La pose des toilettes sèches sur le parking est une initiative très appréciée des estivants. D'autre part compte tenu de la fréquentation importante des plaisanciers et des bateaux de promenade, il est apparu nécessaire de créer une zone de baignade balisée afin de sécuriser les baigneurs.

Arone

La création du poste de secours pendant les mois de juillet et août a été rendu nécessaire compte tenu de l'importance de la fréquentation de la plage et la création d'activités nautiques.

L'entretien de la plage est effectué par les agents communaux et par une machine qui intervient une fois par semaine de juin à septembre.

Des poubelles sont positionnées sur l'ensemble de la plage et une douche publique a été installée près du poste de surveillance.

Les Calanche

L'entretien des CALANCHE Classées au Patrimoine Mondial de l'UNESCO est exclusivement à la charge de la commune.

En période estivale l'intervention quotidienne des agents communaux est nécessaire pour la propreté du site qui est l'un des plus visités de Corse.

Domaine public

La municipalité s'efforce de maîtriser l'ensemble du domaine public communal. Ainsi les commerces bénéficiant d'une emprise sur le domaine public paient une redevance au m² occupé après délimitation par un géomètre agréé.

Eau - Assainissement

S'agissant du budget de l'eau et de l'assainissement, nous rappelons que la municipalité en choisissant la gestion directe a permis de maintenir le prix du m³ au même niveau depuis 1996.

Ainsi, le solde positif dégagé chaque année permet d'autofinancer les investissements pour permettre d'avoir des infrastructures en bon état de fonctionnement tant dans le domaine de l'eau potable qu'en matière d'assainissement.

Dans un souci de bonne gestion, la municipalité a mis en place une redevance forfaitaire d'assainissement de 120 m³ annuel par foyer afin de taxer les bâtiments qui sont alimentés par des forages et dont les rejets des eaux usées dans la station d'épuration ne peuvent être quantifiés. Ces apports d'eaux usées sont en effet traités et doivent en conséquence être comptabilisés dans les charges de fonctionnement de la station d'épuration. Le remboursement des emprunts qui avaient été effectués pour la réalisation des travaux d'amenée d'eau de Porto (en 1970) ainsi que pour la réalisation de la station d'épuration (en 1995) est terminé depuis 2012. D'autre part, dans le cadre de la maintenance des infrastructures en matière d'adduction d'eau potable, des travaux de remplacement des filtres à la station de filtration du Mezzanu seront réalisés prochainement.





Quartiers "Ecole" et "Saint-Antoine" avant et après.

Réhabilitation du bâti ancien - Procédure immeuble menaçant ruine -

Deux procédures d'immeuble menaçant ruine ont été mises en œuvre par la municipalité. Elles ont permis de régler un problème d'indivision. Ces logements vacants ont été achetés et réhabilités par des pianais.

Ordures ménagères

Les travaux de la recyclerie du Syvadec au lieu-dit « l'Andiada » sur le site de l'ancienne décharge comprenant le quai de transfert des déchets ménagers et du tri sélectif sont actuellement terminés. La Municipalité a pour sa part réalisé les travaux de réhabilitation de l'accès avec des financements de l'Etat et du Département de la Corse du Sud. Bien que n'ayant plus de compétence dans le domaine des déchets depuis son adhésion au Sivu Sevi-Sorru, la Municipalité a mis en place un service d'enlèvement des encombrants pour les particuliers. Les autres déchets (petit matériel, déchets verts,...) peuvent être directement amenés à la recyclerie. L'accès de la recyclerie est gratuit pour les habitants de la commune.

Forêt communale

La gestion de la forêt communale fait toujours l'objet d'une attention particulière de la municipalité. La politique d'accueil du public en forêt (pose d'une signalétique) , la création d'une aire de stationnement au stade du « Mezzanu » et les travaux de confortation de l'accès au port de « Castagna » ont permis de sécuriser les sentiers de randonnée. Parallèlement l'attribution de lots de coupes de bois dans les Calanche à la population résidante permet de limiter le risque d'incendie en nettoyant les sous-bois.

Il convient de saluer la rigueur des attributaires dans la mise en œuvre des coupes de bois établies par des services de l'ONF.

Cimetière communal

Il est rappelé que la Municipalité avait eu la précaution d'acquérir le terrain jouxtant le cimetière communal afin de constituer une réserve foncière pour une extension éventuelle de celui-ci. Le temps est maintenant venu d'y procéder. Aussi, le projet d'extension du cimetière communal est en cours d'instruction, il se fera en continué de l'existant et comprendra un columbarium. Les demandes de financement ont été sollicitées auprès de l'Etat, de la Collectivité Territoriale et du Département.

Urbanisme

Ce chapitre justifie un développement spécifique afin que soient apportées des informations que la communauté pianaise est en droit d'attendre sur ce dossier difficile.

Rappelons tout d'abord que la commune bénéficie d'un Plan d'occupation des sols (POS) depuis 1992.

A partir de 1999, l'Etat a estimé - alors qu'auparavant il n'avait exprimé aucune réserve sur la constructibilité de la zone d'Arone - que le POS était contraire dans certaines de ses dispositions à la Loi Littoral de 1986.

Depuis lors, compte tenu des difficultés rencontrées dans la délivrance des autorisations d'urbanisme, la municipalité, tout en s'attachant à la révision du POS, a procédé, à la marge, à une modification de la zone urbaine de Piana en 2008.

Il faut savoir, en effet, que si une modification obéit à des procédures relativement légères à mettre en œuvre, la révision d'un tel document qui constitue l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose des contraintes et des procédures très lourdes depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

Le cabinet d'Etudes Harmonie Conseil a été chargé de mettre en forme le règlement et le zonage en tenant compte du porté à connaissance des services de l'Etat (janvier 2012), des différentes collectivités, notamment la Collectivité territoriale de Corse chargée du PADDUC, des organismes divers (Chambre d'Agriculture, Chambres consulaires,...) et des associations de protection de l'environnement.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de la superficie de la commune (6000 hectares) une étude environnementale était nécessaire. Celle-ci elle a été réalisée. Le conseil des sites lors de sa séance du 23 février 2010 a donné un avis favorable sur le dossier des bois classés pour une superficie d'hectares. La commission de consommation des espaces agricoles, réunie le 5 juin 2012 s'est également prononcée favorablement sur le dossier de PLU.

Après une réunion publique qui s'est tenue le 22 janvier 2012 à Piana, le conseil municipal a arrêté le PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mars 2012.

Toutefois, la Municipalité a décidé d'interrompre la procédure (mise à l'enquête publique et approbation du PLU par le Conseil Municipal).

En effet, nul n'ignore que le collectif des associations de défense de l'environnement (U Levante, le GARDE) a fait part de sa totale opposition à la constructibilité du site d'Arone.

La municipalité, loin de toute polémique, entend faire litière, par tous moyens appropriés des fausses informations diffusées dans l'opinion.

Conformément à la politique menée depuis l'élaboration du POS, elle entend continuer à défendre la constructibilité du site d'Arone qui avait été acté en 1992. En effet avec 15 km de côtes environ seuls 600 mètres linéaires qui constituent l'arrière plage d'Arone, ne font pas l'objet d'un classement (Site classé, Natura 2000, ZNIEFF, sites remarquables,..) et sont ainsi susceptibles de permettre un développement économique de la commune.

Dans cette perspective, elle a estimé qu'il était nécessaire d'apporter et de diffuser auprès de tous les responsables publics des informations objectives afin de poursuivre et d'apporter, à l'occasion de l'élaboration du PADDUC par l'Assemblée de Corse, les éléments justifiant les choix d'urbanisme adoptés par le Conseil municipal.

La Collectivité Territoriale de Corse qui entendait approuver le PADDUC en 2013 a reporté son approbation en 2014.

En conséquence, afin de veiller à une plus grande sécurité juridique du PLU, la municipalité a jugé opportun de suspendre provisoirement la procédure d'approbation dans l'attente d'informations qui pourraient résulter du contenu des délibérations de l'Assemblée de Corse.

Bilan Financier 2008/2012 - Pr evision 2013

Budget G�n�ral			
Op�rations r�alis�es 2008-2012		Op�rations pr�vues 2013	
Montant		Montant	
Parkings Vistale	160.670	Parkings route Vistale	152.879
R�serve fonci�re	53.273	R�serve fonci�re	52.360
PLU	47.310	PLU	60.241
Eclairage public	36.937	Eclairage public	13.787
Voirie divers	272.795	Voirie divers	248.196
Terrain multisports	352.229	B�timents	29.848
B�timents	151.805	Achat camion	43.000
Voirie « La Tour »	212.763	Extension cimeti�re	100.000
Garage communal	42.204	B�timent la Tour	164.650
Castagna/Mezzanu	112.460	Route de l'Andiada	172.426
Voirie village/Vistale	747.259	Route Vistale	386.406
Budget Eau/Assainissement			
Op�rations r�alis�es 2008-2012		Op�rations pr�vues 2013	
Montant		Montant	
Travaux AEP	617.782	Travaux AEP	287.046
Travaux Assainissement	110.316	Travaux Assainissement	65.467

Bilan financier

Il convient de rappeler que les trois emprunts réalisés par la municipalité (en 2000) concernaient la réhabilitation des bâtiments (Ecole, mairie). Le montant des annuités est intégralement compensé par le recouvrement des loyers communaux. Deux emprunts se terminent en 2013, le troisième se terminera en 2017. La fin du remboursement des emprunts, la création de nouvelles recettes (redevance d'utilisation du domaine public taxe de séjour) et la prise en compte de travaux en régie augmenteront sensiblement la capacité d'autofinancement pour réaliser des travaux d'investissement.

Ainsi la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, faut-il le rappeler sans augmentation des impôts locaux, permet de dégager une recette annuelle d'environ 120.000 € par an pour réaliser des travaux sans mobiliser l'emprunt.

Conclusion

Nous rappelons que les informations contenues dans ce document sont également disponibles sur le site internet de la commune « piana.fr » permettant ainsi à chaque pianais de prendre la mesure des prestations qui leur sont fournies et du travail accompli par la municipalité.

Bien entendu, elle se tient à la disposition de toute personne qui souhaiterait obtenir des renseignements supplémentaires.